



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2020

L'an deux mille vingt le vingt-trois novembre à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars et des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Magali ARNAL  
Mme Nathalie FORGEROU  
M. Alain FONTAINE

M. Manuel CABANERO  
Mme Karine GAILLARD  
M. Robert HAMON

M. Hervé CLÉMENT  
Mme Pascaline GITZHOFER

Absents : M. Olivier GUEDON ayant donné procuration à Mme Nathalie FORGEROU, Mme Edith MARSCHAL ayant donné procuration à Mme Karine GAILLARD,

### Ordre du jour :

Lecture et approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 19 octobre 2020.

- Délibération : DM n°1 sur le budget communal
- Délibération : Noël des enfants
- Toiture du logement communal
- Local technique
- Repas des aînés
- Point sur l'eau

Madame le maire ouvre la séance et procède à la lecture du Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 19 octobre 2020.

Ce Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

### Décision modificative n°1 du budget principal :

Madame le maire expose les différents mouvements de crédits qu'il y a lieu d'effectuer sur le budget communal.

Présentation des mouvements de crédits comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<i>D 60632 : F. de petit équipement</i>	4 050,00 €			
<i>D 623 : Pub. public°, rel° publiques</i>	3 000,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>7 050,00 €</b>			
<i>D 6411 : Personnel titulaire</i>		7 000,00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>7 000,00 €</b>		
<i>D 023 : Virement à la sect° d'investis</i>	500,00 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>500,00 €</b>			
<i>D 681 : Dot° amo. prov. - Charges fonct.</i>		500,00 €		

<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>500,00 €</b>		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		50,00 €		
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>50,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>7 550,00 €</b>	<b>7 550,00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1641 : Emprunts en euros		200,00 €		
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>200,00 €</b>		
D 2111 : Terrains nus	200,00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>200,00 €</b>			
R 021 : Virement de la sect° de fonct			500,00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>			<b>500,00 €</b>	
R 280412 : Bâtiments et installations				500,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>			<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>200,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré,  
Les membres du conseil municipal  
Décident à l'unanimité  
De voter la décision modificative comme ci-dessus

### **Noël des enfants 2020 :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales en son article L2121-29,

Madame le Maire,

**Informe** que chaque année un arbre de Noël est prévu pour les enfants de la commune, âgés de 0 à 11 ans, ainsi qu'un goûter.

Cette année, en raison des règles sanitaires, cet arbre de Noël et le goûter n'auront pas lieu mais nous maintenons l'achat de cadeaux.

Madame le Maire,

**Propose** à l'assemblée délibérante de fixer le montant de la somme allouée pour les enfants de la commune, à l'occasion des fêtes de Noël selon les propositions suivantes :

- ✓ Enfants âgés de 0 à 11 ans : la commune offre un cadeau d'une valeur moyenne de 25 €

**Après en avoir délibéré,**

**L'ensemble du Conseil Municipal,**

- DECIDE à l'unanimité
- D'OFFRIR des cadeaux aux enfants âgés de 0 à 11 ans (11 enfants cette année) pour un budget total de 275 euros.

Les dépenses seront imputées au compte 625 « Réceptions » dans la limite des crédits disponibles.

### **Toiture du logement communal :**

Nous devons résoudre le problème d'humidité qu'il y a dans un de nos logements communal. Monsieur Hervé CLEMENT a contacté les locataires et s'est rendu sur place pour essayer de voir d'où le problème pouvait venir. Il va suivre ce dossier.

## **Local technique pour la Charte FREDON**

La commune souhaiterait adhérer à la charte FREDON (zéro phyto), après présentation de ce projet par Madame le maire et discussion entre les élus, nous devons nous renseigner sur les contraintes réelles que cette charte pourrait nous donner. Nous contacterons le service prévention du CDG 30 (ACFI : agent chargé de la fonction d'inspection) et des communes qui ont adhéré à cette charte.

## **Repas des aînés 2021**

Vu le contexte sanitaire, et après discussion, les membres du conseil municipal décident de ne pas se prononcer maintenant pour le repas au mois de mars ou d'éventuels colis. Nous allons attendre de voir l'évolution du contexte sanitaire.

## **Point sur l'eau :**

Il est abordé la réunion qui a eu lieu pour le secteur nord. Il semblerait que le prix de l'eau sur St Chrisol de Rodières ne devrait pas augmenter de plus de 1 %.

## **Calendrier des pompiers :**

Les pompiers nous ont demandé de pouvoir déposer leurs calendriers pour les habitants puisqu'ils ne peuvent faire leur traditionnelle tournée de vente de calendriers. Les élus donnent leur accord.

## **Clôture du procès-verbal :**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le dix-neuf octobre à 22 heures 30 minutes.

Mme ARNAL Magali

M.CABANERO Manuel

M. CLÉMENT Hervé

Mme FORGEROU Nathalie

Mme GAILLARD Karine

Mme GITZHOFER Pascaline

Alain FONTAINE

M. Robert HAMON

Mme Edith MARSCHAL  
(Procuration à Mme Karine GAILLARD)

M. Olivier GUEDON  
(Procuration à Mme Nathalie FORGEROU)